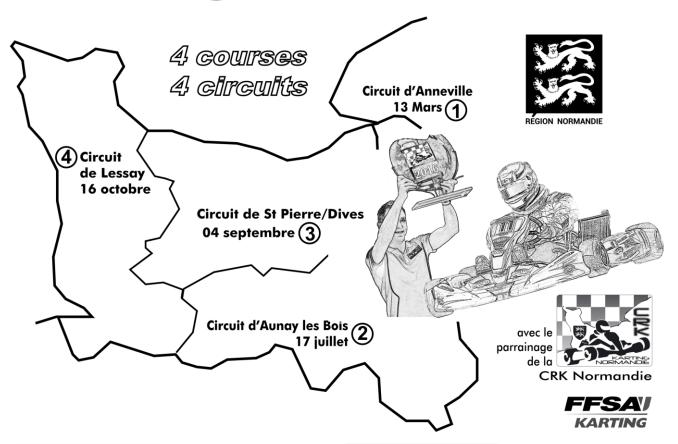
Challenge Normand 2016





Circuit Lucien Lebret Anneville - Ambourville 13 mars

ASK ROUEN 76 Claude WALLECAN 1444 Chemin d 'Ambourville 76480 ANNEVILLE-AMBOURVILLE 06 79 45 85 88

claude.wallecan@orange.f www.kartinganneville.fr



Circuit d'Aunay les Bois 17 juillet

ASK K61
Claude GRIPON
2, Le Moulin
61200 AUNOU LE FAUCON
06 82 02 19 11
k61@club-internet.fr
www.karting61.com



Circuit N. Delamarche

04 septembreASK St PIERRE sur DIVES
Christian MARTEL

Route d 'Ecots 14170 MITTOIS 06 70 41 13 38 christian.martel0836@orange.fr



1005 x 8 Circuit de la Manche 16 octobre

ASK LESSAY

Jean Jacques CAUVIN 51 route de Coutances 50560 GOUVILLE SUR MER 07 70 73 78 02

cauvin.jean-jacques@laposte.net www.askslc.free.fr

- Pas d'engagement global, ni de pré-inscription. Engagement course par course.
- Montant de l'engagement 80 €, 5 jours avant la course sinon 90 €, à prendre auprès de l'ASK organisatrice qui rétrocédera10 €, pour la remise des prix de fin de saison. Coupes à chaque course.
- Un train de pneus (2 AV et 2 AR) par course. Pneus fourni par le pilote et enregistré à chaque manifestation selon le règlement national.
- Courses déclarées « Course Club » donc ouvertes, dans toutes les catégories, aux licenciés « Compétition » et « Entraînement » avec, en plus, la possibilité de prendre une « Licence jour ».
- Tous les résultats (4 pré-finales + 4 finales) comptabilisés pour l'attribution du titre de Vainqueur du **Challenge Normand 2016.**

www.crknormandie.org

- > Réglement + Fiches inscriptions
- > Résultats + Classement général
- > « Live » le jour des courses.



CHALLENGE NORMAND 2016

Article 1 - ORGANISATION

Les ASK Rouen 76, K61, St Pierre sur Dives, Lessay, organisent, avec le concours de la Commission Régionale de Karting de Normandie (CRKN), le Challenge Normand.

Le Challenge Normand est placé sous la responsabilité d'un Collège d'Organisation composé des 4 présidents des clubs concernés. Ce Collège est présidé par Jean LENORMAND pour l'année 2016.

Les dates retenues pour ces épreuves sont :

- 13 Mars......Circuit Lucien LebretASK Rouen 76
- 17 JuilletCircuit d'Aunay les BoisASK K61
- 04 SeptembreCircuit Nelly DelamarcheASK USP Saint Pierre sur Dives
- 16 OctobreCircuit de la MancheASK Lessay

Tous les points non prévus au présent règlement **relèvent du Règlement Sportif National** ou figurent dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Challenge est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National sans dérogation.

Article 2 - CONCURRENTS ET PILOTES

2.1. Licences

Le Challenge Normand est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting : « Nationale Concurrent Conducteur Karting » ou « Nationale Entrainement Course Club Karting » ou « Titre Participation National Course Club Karting » en cours de validité dans sa catégorie.

2.2.. Montants des engagements

Le droit d'engagement est fixé à 80 € par épreuve en s'engageant 8 jours avant l'épreuve et **90**€ par épreuve en s'engageant après le lundi précédent la manifestation. Pour les titulaires d'une licence ASA, ne s'étant pas acquitté de la cotisation annuelle CRK Normandie, le droit de l'engagement est fixé à 90 € et à 100 € pour les inscriptions tardives.

Article 3 - CATEGORIES, MATERIELS et EQUIPEMENTS

3.1. Catégories Fédérales

Mini Kart – Minime – Cadet – Nationale – KZ2 - KZ2 Master – Open – OK - OKJ. Les catégories Minime – Cadet et KZ2 – KZ2 M sont regroupées, leurs classements seront séparés.

3.2. Coupes de Marques

Rotax - Rotax Master - X 30 Senior - X 30 Master

Les coupes de marques reconnues en 2016 par la FFSA peuvent être regroupées en fonction du nombre d'engagés, leurs classements seront séparés.

3.3. Catégorie Open

Les pilotes s'engageant en catégorie OPEN sont classés dans cette catégorie exclusivement et en un seul classement. Le règlement technique national de la catégorie Open sera appliqué.

3.4. Matériel admis

- 3.4.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique doivent être respectés.
- 3.4.2. Chaque pilote ne peut disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne peut disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs en catégorie KZ2. Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2016 de la Coupe de marque est appliqué.

3.5. Pneumatiques

Chaque pilote disposera par épreuve, dans toutes les catégories, de 4 pneus slicks. En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique, le concurrent pourra utiliser un pneu de secours. Le pneu abimé lui sera rendu à la fin de la manifestation.

Pour les catégories pour lesquelles les pneus pluie sont autorisés le processus d'utilisation est identique.

Tous les pneus doivent être enregistrés avant le début de la manifestation auprès de la commission technique.

3.6. Enregistrement du matériel

Les pilotes doivent remplir la fiche d'enregistrement et la remettre au secrétariat de la manifestation avant le début de la manifestation, au plus tard 1 heure avant le Briefing. Les informations portées sur cette fiche doivent être complètes et le pilote est entièrement responsable de tout écart relevé lors d'un contrôle.

3.7. Plombage des moteurs

Les pilotes relevant des catégories pour lesquelles le plombage des moteurs est obligatoire, doivent faire plomber leur matériel auprès de la commission technique avant le début de la manifestation. Les horaires, pour 'enregistrement et le plombage, sont indiqués dans le programme de la manifestation.

Article 4 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

4.1. Généralités

- 4.1.1 Les manifestations du Challenge Normand doivent obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 4.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils doivent impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation est sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing est notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque manifestation.

4.2. Spécificités

4.2.1. Principe de déroulement. L'épreuve se déroule de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré Finale et Finale.

Chaque catégorie dispute 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à capacité d'accueil du circuit, les séries se déroulent suivant l'article 4.2.4. du présent règlement

4.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives: 10 km par temps sec – 8km pour les Minikart

8 km par temps de pluie - 6,4km pour les Minikart

Pré Finale : 17 km par temps sec – 13,6km pour les Minikart

14 km par temps de pluie – 11,2km pour les Minikart

Finale: 17 km par temps sec – 13,6km pour les Minikart

14 km par temps de pluie - 11,2km pour les Minikart

4.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés se dérouleront pendant une séance limitée dans le temps, maximum 10mn, avec un système de pointage électronique. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit. Le concurrent désirant interrompre ses essais chronométrés rejoindra directement le parc fermé d'arrivée et y être pesé pour valider son chrono.

4.2.4. Manches qualificatives

4.2.4.1. Création des séries

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Serie A Serie B Serie C

1^{er} chrono 2^{ème} chrono 3^{ème} chrono 4^{ème} chrono 5^{ème} chrono 6^{ème} chrono

En cas de conditions climatiques changeantes, et d'écarts significatifs des temps constatés pendant les essais chronométrés, les « groupes chronos » pourront être directement convertis en séries.

etc...

- 4.2.4.2. Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.
- 4.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C

4.2.4.4. Manches qualificatives participation (RSN Art 29.1)

Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches de qualification, cette non-participation ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve. Dans ce cas, le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

4.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1er,

2 points au 2^{ème}

3 points au 3^{ème}.

4 points au 4 eme, et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

4.2.6 Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

Article 5 - CLASSEMENTS DE LA MANIFESTATION

L'ordre d'arrivée de la Finale détermine seul le classement de la journée.

Tous les pilotes présents lors d'une course, marquent les points correspondant à leur place, y compris les pilotes extérieurs à la CRK Normandie.

Article 6 - CLASSEMENT GENERAL du CHALLENGE NORMAND

Les classements de la pré-finale et de la finale de chaque manifestation donnent lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{éme}	5 points au 21 eme
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ème	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

A l'issue de la quatrième épreuve du Challenge, le classement général sera établi en additionnant tous les résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale).

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer **2** points supplémentaires.

Article 7 - EXCLUSION D'UNE MANIFESTATION ET EXCLUSION DU CHALLENGE

7.1. Exclusion de la manifestation

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de la manifestation, ne marque aucun point (zéro point) au titre de cette manifestation.

7.2. Exclusion du Challenge

Le Collège d'Organisation se préserve le droit d'exclure du Challenge Normand tout pilote :

- -qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements sportifs ou technique FFSA, ou au présent règlement général du Challenge Normand.
- qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au Challenge ou à une des ASK organisatrices.

Article 8. AMENDES

11.1. Absence de transpondeur et/ou de numéros de course

La présence du transpondeur et des numéros de course est obligatoire en fonction des indications reprises sur les horaires de la manifestation. La Commission Sportive peut infliger une amende de 100€ à tout pilote en infraction

11.2. Absence d'extincteur (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence d'extincteur la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

11.3. Absence de bâche de protection avec tapis de sol (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence de ces protections la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende

Les sanctions reprises au présent article 7 peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre qu'il s'est mis en conformité.

Article 9 - MODIFICATION DU REGLEMENT

Toute modification dans le présent règlement doit être validée aux 3/4 des membres du Collège d'Organisation.

Article 10 - REMISE DES PRIX

Dotation par journée : Coupes ou trophées sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie.

Dotation finale : Coupes, trophées et lots de valeurs sont remis. Cette dotation finale s'effectue à une date et lieu fixés par le Collège d'Organisation du Challenge Normand et la CRK Normandie.

Pour avoir droit à cette dotation, 2 conditions sont indispensables :

- Avoir participé à trois journées minimum (6 résultats)
- Etre présent à la remise des prix.
